Image not found or type unknown

accord d'aide juridictionelle

Par **sergaclaoui**, le **08/05/2011** à **13:32**

Bonjour à tous,

J'ai rendez vous à une l'audiance d'un tribunal d'instance de ma ville contre mon adversaire pour avoir des dommages et intérêts (donc procédure civile), le montant est de 500 euros, pour avoir subit une agression physique et ayant entrainer des factures d'hospitalisation...

Premièrement, je me suis dit qu'il n'etait pas forcement utile d'avoir un avocat pour cela, car c'est considéré comme une "petite affaire", mais ensuite, la suite des évenements m'a poussé à en vouloir en prendre un, donc j'ai fais une demande d'aide juridictionnelle, je pensait avoir l'aide juriditionnelle totale puisque je suis étudiant boursier et donc largement en dessous du barème fixé !

Mais, j'ai appris qu'il fallait que je déclare les revenus de mon père (qui est en retraite) plus les miens (car je vis chez lui), et les deux assemblés, je pense que nous sommes à quelques euros près au dessus du barème... je trouve cela injuste car je ne touche pas les revenus de mon père, et c'est bien moi qui fais la demande, et c'est aussi moi qui payera l'avocat si j'ai pas cette aide !

Alors la première question c'est : " ai-je réelement besoin d'un avocat pour cette affaire ?" et ensuite : "comment je peux faire pour avoir l'aide juridictionnelle totale au vue de mes revenus personnelles" et j'insiste sur le mot personnelle puisqu'un juriste que je connait m'avait conseillé et m'avait dit que si je n'etait pas imposable, j'avais l'aide totale.

Merci de m'eclairer car la c'est le flou, et j'ai vraiment envie que cette affaire ce termine bien pour moi.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés